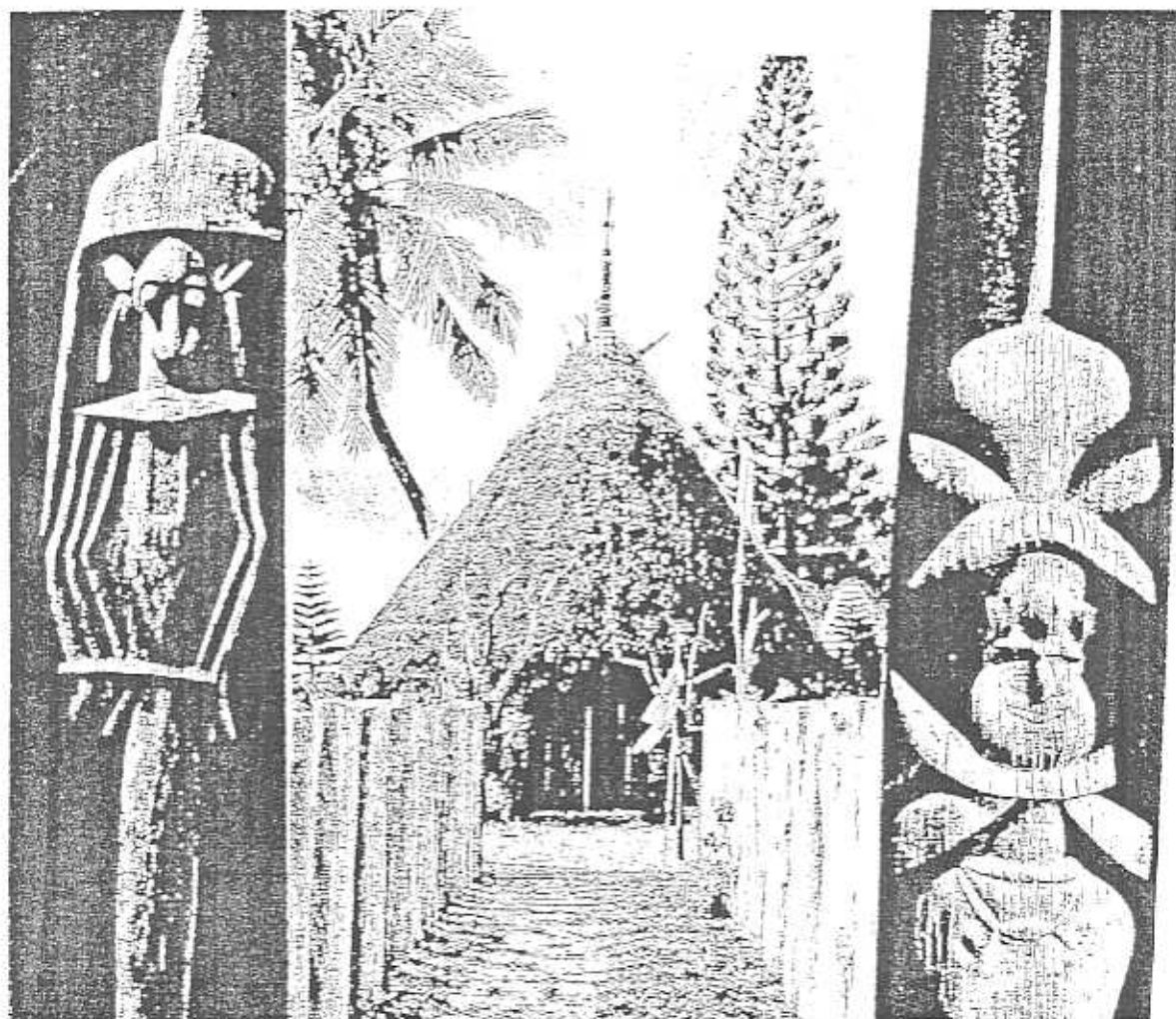


CONSEIL COUTUMIER

DJUBEA KAPUME



ACCUEIL DE MADAME GIRARDIN
MINISTRE DE L'OUTRE MER

DOLEANCES

CUNSEIL COUTURIER

DAUBEN TAPURD



BP 1059

Tél/Fax : 28.32.87

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

GORO, le 18 décembre 2002

CONSEIL COUTUMIER
DJUBEA KAPONE

M. Clément PAITA.
Président

A

Madame la Ministre
de l'Outre Mer

Madame ,

C'est avec émotion et respect que nous avons pris connaissance de votre invitation à participer à la visite du projet Goro Nickel, à l'occasion de votre première venue officielle en Nouvelle Calédonie.

Nous apprécions sincèrement l'importance qu'attache l'Etat, à travers vous, à associer étroitement les populations locales à la réussite de ce projet.

Néanmoins, nous voudrions rappeler pour mémoire qu'il y a tout juste un an, le 28 novembre 2001, nous, autorités coutumières de l'Aire Djubéa Kapûme, avons remis ici même au secrétaire d'Etat à l'Outre Mer, Monsieur Christian Paul un cahier de doléances. Depuis nous n'avons reçu aucune suite qui aurait permis de nous rassurer ou de nous éclairer dans ces longues périodes de doute. Pourtant, de ce document, transparaissent nos vives inquiétudes, notre désarroi et notre révolte quant à la réalisation de ce projet non respectueuse de la population locale et de son environnement naturel.

Depuis la loi référendaire du 09 novembre 1988, le monde coutumier organise et structure son champ social et politique.

Dans la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle Calédonie sont inscrits au titre III, Chapitre IV, section 1 et section 2, le Sénat Coutumier et le Conseil Coutumier institutions de la Nouvelle Calédonie. Le fait autochtone y est reconnu et l'aspect culturel y trouve une pleine reconnaissance.

La mise en place de ces institutions coutumières se fait avec énormément de difficultés. Mais nous espérons, de la part des autorités politiques de ce pays, que les mesures d'accompagnement administratives et obligatoires soient engagées avec plus de sincérité.

Cependant et ce malgré tout, c'est au travers de cette représentation administrative du monde coutumier que les populations du Sud, les familles, les clans, les instances coutumières avec les grandes chefferies, vous interpellent à ce jour et vous demandent d'intervenir et d'œuvrer afin d'éviter d'hypothéquer notre avenir, notre culture et notre environnement naturel dans le cadre ce projet.

En effet, force de constater avec stupeur les aléas rencontrés ces derniers mois, lors des travaux préliminaires à la construction de l'usine commerciale. L'environnement dans lequel s'est bâti ce projet n'offre aucune garantie particulière propre aux réalisations de cette envergure. Les emplois, occupés par les femmes, les jeunes et les hommes de notre région, n'augurent aucune perspective sérieuse d'avenir.

Comme vous pouvez le remarquer Madame la Ministre, beaucoup de doutes, d'incertitudes et de frustrations émanent de ce site qui a, à un moment donné, suscité un espoir au-delà même de nos récifs.

Ainsi, Madame la Ministre, en considération des préjudices et à venir, nous autorités de l'Aire Djubéa Kapûme, dans le souci de préserver et de limiter l'impact socioculturel et environnemental, demandons la mise en place d'un dispositif financier de compensation qui devrait permettre à nos populations de se prémunir de la situation de crise que traverse ce projet.

L'occasion nous est donné ce jour de vous préciser, pour que vous puissiez faire part au plus au niveau de l'Etat, que la population Kanak du Sud n'a, à aucun moment nous semble-t-il, été prise en considération dans le cadre du rééquilibrage économique du pays.

A ce sujet, nous avons foi en votre détermination, en celle du gouvernement et du Président de la République pour que nous ne soyons pas au moment même de la construction de notre pays, les citoyens oubliés.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression sincère de
notre profond respect.

Président - du Conseil - Coutumier Djubia Kapusmé
Grand Chef - de Laïta

Olivier Laïta 

AUTORITES COUTUMIERES DJUBEA KAPÛME

2012

AUTORITÉS COUTUMIÈRES
D.JUBEA KAPÜME

DOLEANCES
AU SECRETAIRE D'ETAT A L'OUTRE MER

Site de Goro Nickel le 28 novembre 2001

215 150/11

A

Monsieur le Secrétaire d'Etat
A l'Outre Mer

Monsieur,

En tant qu'autorités coutumières de l'Aire DJUBEA KAPÛME, dans le Sud du pays de la Nouvelle-Calédonie, site d'implantation du projet pilote, retenu pour la construction de l'usine commerciale de Goro Nickel, nous tenons à porter à votre connaissance notre profond désarroi, nos vives inquiétudes et la révolte que suscite la réalisation de ce projet, non respectueuse de la population autochtone et de son environnement naturel.

En effet, à la veille des décisions définitives quant à la réalisation du projet commercial, ni Inco Goro Nickel, ni la province sud, ni l'Etat ne sont en mesure d'offrir de garantie sociale, juridique, environnementale et économique à la population environnante.

Aujourd'hui, Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Outre Mer, quelle interprétation devons-nous faire des articles 18 et 150-Ier de la loi organique du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ?

1 - Quelles garanties pour notre patrimoine culturel dans la mesure où il est évident qu'un afflux de nouvelles populations pourrait déséquilibrer notre tissu socio-culturel ?

2 - Quelle garantie pour notre environnement naturel dans la mesure où aucune norme juridique claire et cohérente n'encadre ce type de projet et que des experts internationaux indépendants n'ont pas été conviés à donner leurs conclusions ?

3- Quelles garanties juridiques ?

Aucune loi ne nous permet aujourd'hui d'être rassurés et surtout aucune collectivité publique, ni même l'Etat ne sont à même de certifier la réglementation applicable et opposable aux promoteurs et aux tiers ?

4 – Quelles sont les garanties économiques dans la mesure où aucune proposition concrète n'a été précisée en matière d'emploi local digne de ce nom et en matière de participation au capital, et à la répartition des bénéfices ?

Comme vous pouvez le remarquer Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Outre Mer le contexte dans lequel s'est bâti ce projet ne présage qu'un avenir hypothétique pour la Nouvelle-Calédonie, les communes concernées et les populations de l'aire coutumière Djubéa Kapûmé. Nous affirmons que l'approche sociale et culturelle de la population autochtone de région n'a pas respecté sa dignité.

Ainsi, Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Outre Mer, en considération des préjudices subis et à venir, nous, autorités coutumières, représentant les populations autochtones de l'aire Djubéa Kapûmé, dans le souci de préserver notre environnement naturel et notre patrimoine culturel demandons, un report de réalisation des travaux de construction de l'usine commerciale de deux ans minimum. Ce délai sera conditionné par un certain nombre de réalisations préalables.

1 – Que soit réalisée une étude d'impact avec un volet socio-culturel sérieuse dont les résultats seront publiés et exploitables.

2 – Qu'une réglementation minière qui tienne compte de ce type de procédé soit réalisée et appliquée en considérant la particularité de notre insularité.

3 – Que les dispositions de la partie législative du Code de l'environnement soient opposables aux promoteurs.

4 – Qu'une véritable enquête publique dirigée soit effectuée, par une commission d'enquête indépendante, faisant appel à des experts totalement indépendants.

5 – Que des propositions économiques concrètes soient faites aux populations et aux entreprises locales.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Grand Chef du Mont-Dore :


MOYATEA Robert

R. Moyatea 

Grand Chef de Païta. :

Président du Conseil Coutumier Djubéa Kapûme

PAÏTA Clément

PAÏTA CLEMENT 

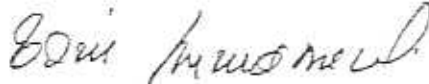
Grand Chef de Saint-Louis :

WAMYTAN Rock

Rock WAMYTAN 


Grand Chef de Pîle Ouen :

TEIN Emmanuel

Emmanuel TEIN 

Grand Chef de Touaourou :

OUETCHO Albert

chef OUETCHO Albert 

KOROMA Adrien

chef KOROMA Adrien 


Grand Chef de Unia :

TARA Grégoire

Chara Grégoire Chef Tribu Unia 

Grand chef de Goro :

ATTITI Charles

ATTITI Charles 

Président du conseil des anciens de Goro :

AGOURERE Valentin

Agourere Valentin Président du Conseil des anciens de Goro 